

Recherches dans les registres des brevets

Renseignements sur les titres de protection prenant effet en Suisse et à l'étranger

Souhaitez-vous savoir si un titre de protection est encore en vigueur ou non ou qui en est le titulaire actuel? Nous pouvons vous fournir des informations sur les titres de protection publiés en Suisse ou à l'étranger.

Informations sur les titres de protection suisses

Le registre suisse des brevets est public. Il contient des données bibliographiques et des informations sur le statut juridique des titres de protection CH: brevets suisses et demandes de brevet suisse publiées, brevets européens et demandes de brevet européen désignant la Suisse et le Liechtenstein (EP)*, demandes internationales de brevet désignant la Suisse (PCT)*, certificats complémentaires de protection (CCP) et demandes de CCP.

Recherches

Partant de vos indications, nous recherchons les informations dans les titres de protection CH publiés.

- La **recherche du statut juridique** permet de déterminer si un titre de protection CH est encore en vigueur, qui en est le titulaire et s'il y a eu des cessions. Vous pouvez ainsi déterminer si des inventions peuvent être utilisées ou non et prévenir des conflits de brevets pouvant résulter de l'exploitation d'une invention.
- La **recherche par nom** fournit des informations sur les titres de protection CH d'un titulaire ou d'un inventeur, vous permettant d'évaluer, par exemple, les domaines d'activité et la stratégie R&D d'un concurrent, de prévenir des conflits de brevets et d'identifier d'éventuels terrains de coopération.
- La **recherche par numéro de priorité**, qui se fait à partir du numéro de priorité d'une demande de brevet étrangère, révèle si un titre de protection CH a été déposé ou délivré pour la même invention en tant que membre d'une famille de brevets.
- La **recherche d'un CCP** permet de déterminer s'il existe, pour un brevet suisse ou européen ou pour une substance active, un CCP ou une demande de CCP (un CCP prolonge la durée de protection d'un médicament ou d'un produit phytosanitaire protégé par brevet de cinq ans au maximum).

D'autres recherches sont possibles dans la limite des données disponibles.

Résultats

Vous recevez une liste des titres de protection trouvés, avec indication de leur numéro et de leur titre, et/ou les rapports de recherche avec les données bibliographiques et les informations sur le statut juridique des titres. Les données bibliographiques comprennent les numéros du titre et de priorité, les dates de dépôt, de délivrance, les noms du titulaire, de l'inventeur et du mandataire, des informations sur d'éventuelles cessions, le titre de l'invention et la classification des brevets attribuée. Le statut juridique indique si un titre est en vigueur ou radié.

Renseignements gratuits

- Sous www.swissreg.ch: notre base de données contient des informations sur les demandes de brevet et les brevets CH et sur les brevets EP désignant la Suisse et le Liechtenstein.
- Par téléphone: nous vous renseignerons sur un titre de protection publié si vous nous indiquez un numéro de demande, de priorité ou de publication.

Informations sur les titres de protection prenant effet à l'étranger

Si vous souhaitez vous renseigner sur le statut juridique de titres de protection prenant effet à l'étranger, nous pouvons demander à l'office compétent d'effectuer la recherche correspondante et vous transmettrons ses réponses telles quelles. La taxe perçue est identique.

Taxes: dès 90 CHF; si le traitement de la requête nécessite plus d'une heure de travail, l'IPI facture 180 CHF par heure de travail supplémentaire (prix TVA incl.) (art. 3, al. 2, de l'ordonnance de l'IPI sur les taxes).

Délai de livraison: selon entente; généralement en l'espace de 5 jours ouvrables.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information:

Tél. +41 31 377 77 77 · info@ipi.ch · www.ipi.ch
Formulaire: voir au verso ou sur www.ipi.ch/recherches-base.

Requête de recherches dans les registres des brevets

1 Critères de recherche

Nom (société, titulaire et/ou inventeur)

Numéro (n° de la demande, n° de priorité ou n° de publication):

Date (date de la demande, date de priorité ou date de publication):

2 Titres de protection à considérer lors de la recherche

- | | |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Demandes de brevet suisse publiées | <input type="checkbox"/> pendantes |
| | <input type="checkbox"/> radiées |
| <input type="checkbox"/> Brevets suisses délivrés | <input type="checkbox"/> en vigueur |
| | <input type="checkbox"/> radiés |
| <input type="checkbox"/> Demandes de brevet européen publiées prenant effet en Suisse* | |
| <input type="checkbox"/> Brevets européens prenant effet en Suisse | <input type="checkbox"/> en vigueur |
| | <input type="checkbox"/> radiés |
| <input type="checkbox"/> Demandes internationales de brevet (PCT) prenant effet en Suisse* | |
| <input type="checkbox"/> Titres de protection prenant effet à l'étranger | |

3 Remarques

4 Requérant

Société

Interlocuteur

Adresse

Code postal, localité, pays

Tél.

Fax

Courriel

5 Mode de paiement

- Contre facture
- Par débit du compte courant n° _____ auprès de l'Institut

Lieu, date

Signature

Merci d'envoyer le formulaire par poste, courriel ou fax à
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Administration des brevets, Stauffacherstrasse 65/59 g, CH-3003 Berne
patent-search@ipi.ch · Fax +41 31 377 77 93

* Pour les demandes de brevets EP et les demandes internationales désignant la Suisse (PCT), le résultat des recherches, notamment celles à partir du nom, est partiel.